

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SEINE-EURE**

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU JEUDI 31 AOÛT 2017
PROCÈS VERBAL**

Date de convocation : vendredi 25 août 2017

Nombre de conseillers en exercice : 69

Nombre de conseillers présents : 54

Nombre de conseillers votants : 63

TITULAIRES PRÉSENTS :

Yves LANIC – Marie-Joëlle LENFANT – Jean-Marc MOGLIA – Pierre MAZURIER – Jean-Michel DERREY – Thierry DELAMARE – Jean-Pierre BRÉVAL – Hubert ZOUTU – Sylvie BLANDIN – Alain LEMARCHAND – Alexandre DELACOUR – Hervé LETELLIER – Jean-Claude COURANT – Daniel BAYART – Guillemette NOS – Bernard LEROY – Sylviane LORET – Patrick MADROUX – Jean-Yves CALAIS – René DUFOUR – François-Xavier PRIOLLAUD – Anne TERLEZ – Jacky BIDAULT – Marie-Dominique PERCHET – Daniel JUBERT – Pierre LÉCUYER – Sylvie LANGEARD – Céline LEMAN – Christian WUILQUE – Alexis FRAISSE – Pascal HEBERT – Jacky VASSARD – François CHARLIER – Didier DAGOMET – Jean CARRÉ – Richard JACQUET – Angélique CHASSY – Albert NANIYOUA – Didier PIEDNOËL – Dominique DELAFOSSE – Alain LOEB – Hervé PICARD – Nadine TERNISIEN – Jacky FLEITH – Jean-Philippe BRUN – Marc-Antoine JAMET – Catherine DUVALLET – Jean-Jacques COQUELET – Fadilla BENAMARA – Jacques LECERF – Rachida DORDAIN – Ousmane N'DIAYE – Maryline NIAUX.

CONSEILLÈRE SUPPLÉANTE PRÉSENTE AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE REMPLAÇANT UN TITULAIRE EXCUSÉ :

Véronique GAUTIER.

POUVOIRS :

Monsieur LE ROUX à Monsieur PRIOLLAUD, Madame OUADAH à Madame PERCHET, Madame ROUZÉE à Monsieur WUILQUE, Monsieur DUVÉRÉ à Madame BLANDIN, Madame PICARD à Monsieur CARRÉ, Monsieur LEMAIRE à Monsieur MADROUX, Madame DESHAYES à Monsieur FLEITH, Monsieur GHOU à Monsieur N'DIAYE, Monsieur CHRISTOPHE à Monsieur DELAFOSSE.

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :

Stéphane SAUVAN – Gaëtan LEVITRE – Jean-Jacques LE ROUX – Hafidah OUADAH – Caroline ROUZÉE – Jean-Pierre DUVÉRÉ – Marie-Pierre DUMONT – Chantale PICARD – Jean-Pierre TROCHET – Pascal LEMAIRE – Maryannick DESHAYES – Fatia DJEMEL – Nabil GHOU – Mickaël AMSALEM – Anne-Marie JOURDAN – Jean-Claude CHRISTOPHE..

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Philippe Le GAL – Régis PETIT – Sid-Ahmed SIRAT – Philippe CROU – Vincent VORANGER – Vinciane MASURE.

Secrétaire : Angélique CHASSY.

Monsieur LEROY ouvre la séance en informant l'assemblée de la présence, au sein de l'hémicycle, du maire de Vraiville et de l'adjoint au maire de Saint Didier des Bois.

Monsieur LEROY informe également l'assemblée du décès, le 7 juillet dernier, de Monsieur André HUE, ancien maire de Crasville, « *emporté par la maladie* ».

Rappelant que la commune de Crasville, sous la municipalité de Monsieur HUE, « *avait été une des premières communes constitutives de la Communauté d'agglomération* », Monsieur LEROY invite l'assemblée à respecter une minute de silence à la mémoire de Monsieur HUE.

Au terme de cette minute de silence, Monsieur LEROY reprend le déroulement normal de la séance et précise :

« Cette séance est particulièrement importante puisque nous devons nous prononcer sur le périmètre et l'avenir de notre intercommunalité.

Nous devons initialement nous réunir le 7 septembre, mais la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) a été convoquée le lundi 4 septembre.

Cette modification du calendrier nous a donc obligés à réunir, ce soir, le Bureau puis le Conseil communautaire. Après deux délibérations purement techniques, nous nous prononcerons donc :

- Sur la demande des communes de Vraiville et de Saint Didier des Bois d'intégrer l'agglomération Seine-Eure au 1^{er} janvier 2018,
- La fusion, au 1^{er} janvier 2018, de notre Communauté d'agglomération avec la Communauté de communes Eure Madrie Seine ».

17-229 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Opération Urbaine Collective – Aides directes aux entreprises – Projet de Monsieur Patrick PIVAIN – Travaux de rénovation, modernisation et d'accessibilité PMR de la boutique Alabama située sur la commune de Louviers – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil communautaire accepte à l'**unanimité** de passer une convention d'octroi de subvention avec Monsieur Patrick PIVAIN et de lui verser une subvention d'un montant de 6 008 € H.T.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

- ❖ Aide à la modernisation du point de vente :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
4 848 € HT	2 424 € HT	2 424 € HT

- ❖ Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
1 160 € HT	580 € HT	580 € HT

17-230 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Opération Urbaine Collective – Aides directes aux entreprises – Projet de Madame Celya LE COQ – Aménagement intérieur du second local d'activité de la pension féline Chez Shami située sur la commune de Val-de-Reuil – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil communautaire accepte à l'**unanimité** de passer une convention d'octroi de subvention avec Madame Celya LECOQ et de lui verser une subvention d'un montant de 2 096 € H.T.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
2 096 € HT	1 048 € HT	1 048 € HT

17-231 - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Demande d'adhésion des communes de Vraiville et de Saint Didier des Bois à la Communauté d'agglomération Seine-Eure – Avis

Monsieur LEROY introduit le débat préalable au vote de cette délibération en présentant une carte des intercommunalités de l'Eure au 1^{er} janvier 2017, telles qu'elles ont été définies suite aux regroupements effectués en 2016 après avis favorable de la CDCI.

Ainsi, les communes de Vraiville et de Saint Didier des Bois sont actuellement membres de la Communauté de Communes Roumois Seine ; Communauté de communes issue du regroupement

des ex-Communautés de communes d'Amfreville-la-Campagne, Bourgheroulde, Routot et Quillebeuf.

« Avec une population de plus de 15 000 habitants, précise Monsieur LEROY, la Communauté de communes d'Amfreville-la-Campagne n'était pas concernée par une fusion avec une autre Communauté de communes dans le cadre de la Loi NOTRe. Il en a pourtant été décidé autrement et la Communauté de communes d'Amfreville-la-Campagne a participé à la création de la Communauté de communes Roumois Seine.

Mais, à l'époque, il a également été décidé que les communes limitrophes d'une intercommunalité pouvaient demander leur rattachement à cette intercommunalité au 1^{er} janvier 2018.

Ainsi, le 17 juillet, à quelques heures d'intervalle, les communes de Vraiville et Saint Didier des Bois ont délibéré – chacune de leur côté - en faveur d'un rattachement à la Communauté d'agglomération Seine-Eure, sans demander l'accord de la Communauté de communes du Roumois, puisque l'accord de la communauté d'accueil est suffisant.

Le Bureau communautaire, réuni aujourd'hui à 18 heures, s'est prononcé favorablement sur cette demande. Aussi, je vous demande de bien vouloir vous prononcer favorablement en faveur de l'intégration des communes de Vraiville et de Saint Didier des Bois à l'agglo ».

Monsieur JAMET propose à Monsieur LEROY une interruption de séance afin que le Conseil communautaire entende Monsieur le Maire de Vraiville et Monsieur l'adjoint de Saint Didier des Bois sur ce qui motive ces communes pour entrer dans l'agglomération Seine-Eure. *« J'en ai envie », insiste-t-il.*

Cette demande est approuvée et les élus concernés présentent respectivement leurs communes et les éléments ayant pesé en faveur d'une intégration ; notamment une volonté manifestée depuis plus de trois ans en ce qui concerne la commune de Vraiville, le partage d'un même bassin de vie et d'emploi, l'absence de réelle proximité avec des communes telles Quillebeuf, l'intérêt manifesté par la population pour rejoindre l'agglo Seine-Eure.

Au terme de cette audition, la séance reprend normalement et il est procédé au vote.

Sur rapport de Monsieur LEROY, **à l'unanimité**, le conseil communautaire donne un avis favorable à l'adhésion des communes de Vraiville et de Saint Didier des Bois à la Communauté d'agglomération Seine-Eure au 1^{er} janvier 2018.

Applaudissements nourris dans la salle.

17-232 - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Demande de fusion entre la Communauté de communes Eure Madrie Seine et la Communauté d'agglomération Seine-Eure – Avis

Monsieur LEROY introduit le vote de cette délibération en rappelant *« que de nombreuses réunions ont été menées entre les deux collectivités en vue d'une fusion au 1^{er} janvier 2019. Nous nous sommes rencontrés, élus et services, à de nombreuses reprises et le dossier avançait normalement.*

Mais, contre toute attente, la commune de Saint Aubin sur Gaillon a délibéré en faveur d'un rattachement à Seine Normandie Agglomération.

Mis devant le fait accompli, le conseil communautaire d'Eure Madrie Seine a voté, à une très large majorité, une délibération demandant la fusion, à 17 communes, avec notre agglomération au 1^{er} janvier 2018.

Aussi vous proposé-je d'entériner cette proposition de « mariage » entre nos deux intercommunalité au 1^{er} janvier 2018.

De nombreux arguments nous permettent d'envisager sereinement cette fusion : des finances saines, une capacité d'autofinancement significative, un faible endettement.

La principale motivation qui guide les deux intercommunalités, c'est de booster le développement économique. Comme vous le savez, Eure Madrie Seine est situé le long de l'axe Seine et est traversé par l'autoroute A13.

De plus, des investissements importants ont été menés sur la commune de Saint Aubin sur Gaillon en matière de développement économique. Nous y trouvons actuellement des terrains aménagés, immédiatement commercialisables. D'autres devraient renforcer l'offre à moyen et plus long terme ; matérialisant ainsi un grand pôle de développement autour de Gaillon et Aubevoye.

Il s'agit d'un pôle stratégique pour le développement de l'axe Seine et, plus globalement, pour l'emploi dans notre région. Comme vous le savez, notre agglomération compte 15 % de chômeurs de catégorie A. Nous avons donc besoin d'implantations d'entreprises.

Nos équipes ont le savoir-faire ; Eure Madrie Seine possède des terrains. Notre mariage sera intéressant en matière de développement économique. Du côté du tourisme aussi, d'ailleurs, avec le château de Gaillon et l'axe Seine.

Enfin, avec cette fusion projetée, nous aurons une capacité d'habitat résidentiel élargie pour fixer les habitants à proximité des entreprises.

Je vous propose donc de vous prononcer favorablement en vue d'une fusion bloc à bloc avec les 17 communes d'Eure Madrie Seine ».

« Tout le monde a envie de vous suivre, Bernard, indique Monsieur JAMET. D'une part parce que nous avons eu des débats sains avec la CCEMS. Nous avons beaucoup dialogué avec la Présidente.

D'autre part parce qu'ils en ont envie et nous aussi.

Mais il ne faut pas oublier que nous sommes dans une compétition entre territoires – en matière de développement économique – avec l'Empire vernonnais...

Se posera également la question de la proximité des habitants avec leurs services publics. Elle ne dépendra que de vous. Il faudra trouver une capacité à faire vivre la proximité lorsqu'il faudra répartir les vice-présidences, les commissions, etc.

Et, sur le fait communal, il faudra que chacune de nos communes puisse s'y retrouver. Ceci précisé, nous sommes d'accord pour créer un territoire uni ».

Monsieur LEROY entend les inquiétudes formulées par Monsieur JAMET :

« Effectivement, si fusion il y a, elle aboutira à un territoire plus grand. Il faudra donc réfléchir aux services que l'on offrira. Ce sera ce travail qu'il faudra mener ensemble dans les mois qui viennent » confirme-t-il.

Monsieur MOGLIA précise à son tour :

« En matière de développement économique, nous sommes dans le même bassin de vie. Nous avons désormais besoin de territoires complémentaires. Avec cette fusion, nous créerons une vraie dynamique pour faire contrepoids à Vernon. Et peut-être même à Rouen »...

De son côté, Monsieur LANIC voit les choses un peu différemment :

« Monsieur le Président, cher Bernard LEROY.

Le départ annoncé de Saint Aubin sur Gaillon de la CCEMS a bousculé notre calendrier.

La Communauté d'agglomération SNA veut nous détrousser de la poule aux œufs d'or qu'est la commune de Saint Aubin sur Gaillon, comme nous, nous avons contribué à dépecer la Vallée de l'Andelle.

Ce triste exemple démontre, s'il le fallait, la concurrence féroce que se livrent les EPCI.

Une concurrence basée uniquement sur des logiques économiques et financières qui ont pour conséquence d'aggraver, d'accentuer, la fracture humaine, sociale et territoriale.

Même entre vous, la Droite, vous ne vous faites pas de cadeau. C'est la course à celui qui détiendra l'îlot de capitalisme le plus flamboyant.

Nous sommes bien loin, très loin, des principes fondateurs de l'intercommunalité et de la coopération intercommunale, à savoir : la solidarité, la réduction des inégalités, le développement harmonieux et équilibré des territoires.

Si d'aventure, la CDCI valide le retrait de Saint Aubin sur Gaillon, ce qui ne serait pas une surprise compte-tenu des affinités existantes entre Messieurs LEMAIRE, LECORNU et le Préfet, quelle sera notre position ?

Est-ce que tu auras la même bienveillance, la même attention avec les communes qui se trouveront isolées ou orphelines » ?

Monsieur LEROY ne partage pas du tout le point de vue développé par Monsieur LANIC et précise :

« Sur l'assertion que la CASE ne ferait pas attention ni à ses habitants, ni à ses communes...

Nous sommes la seule Communauté d'agglomération qui reverse de la Dotation de Solidarité Communautaire et des fonds de concours, qui prenne en charge l'intégralité des travaux de voirie, etc. etc. Et en matière de préservation des milieux naturels, de développement économique, nous sommes très en avance.

Vous me connaissez et savez que je suis un homme pragmatique. Aujourd'hui, on me pose une question. Je répons à cette question et ma réponse est OUI.

Si, demain, un certain nombre de gens, ailleurs, ne veulent pas entendre la voix d'élus responsables qui délibèrent en termes identiques, ce sera de leur responsabilité.

Demain, si une autre question nous est posée, nous en débattons ici.

Et si une démarche de fusion sans Saint Aubin sur Gaillon doit être engagée, alors ce sera à chaque commune de se prononcer sur cette opportunité ».

Sur rapport de Monsieur LEROY et **à l'unanimité**, le conseil communautaire se prononce favorablement pour la fusion bloc à bloc (incluant la commune de Saint Aubin sur Gaillon) de la Communauté de communes Eure Madrie Seine avec la Communauté d'agglomération Seine-Eure au 1^{er} janvier 2018.

Applaudissements nourris dans la salle.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 21 h 20.

Le Président

Par délégation
Le Directeur Général
Bernard LEROY

Philippe LE GAL

